

92.3410

**Motion
der christlichdemokratischen Fraktion
Regionalpolitisches Aktionsprogramm**

**Motion
du groupe démocrate-chrétien
Politique régionale. Programme d'action**

Wortlaut der Motion vom 5. Oktober 1992

Das EWR-Abkommen bringt den wettbewerbsfähigen Branchen und Unternehmen in der Schweiz eine Standortverbesserung. Das regionale Gefälle, das sich in den letzten Jahren verschärft hat, wird aber nicht beseitigt.

Die ständig zunehmenden Einkommensunterschiede zeigen, dass die bisherigen Massnahmen zu wenig wirksam sind. Insbesondere fehlt ein klares Konzept für den Einsatz der finanziellen Mittel. Auch die heutigen Mechanismen des Finanzausgleichs befriedigen nicht.

Die Regionen des ländlichen Raumes und die wirtschaftlich bedrohten Gebiete bedürfen zur Ueberwindung der Struktur-schwächen einer zielgerichteten Förderung. Eine generelle Ueberprüfung der direkten regionalpolitischen Instrumente, wie sie der Bundesrat im Legislaturbericht 1991–1995 vorschlägt, genügt nicht mehr. Angesichts der fortschreitenden Diskrepanzen in der wirtschaftlichen Entwicklung der Regionen müssen dringend zusätzliche Anstrengungen zu den üblichen regionalpolitischen Instrumenten unternommen werden.

Wir fordern den Bundesrat auf, ein regionalpolitisches Aktionsprogramm (zum Beispiel analog zum CIM-Programm 1990) für einen ersten Zeitraum von fünf Jahren vorzulegen, mit folgenden Schwerpunkten:

- a. Infrastruktur (insbesondere Telekommunikation und öffentlicher Verkehr);
- b. Lasten- und Finanzausgleich;
- c. Bildung und Forschung;
- d. Verbesserte Rahmenbedingungen für Klein- und Mittelbetriebe.

Texte de la motion du 5 octobre 1992

L'Accord sur l'EEE apporte aux branches et entreprises compétitives de Suisse une amélioration touchant leur implantation. Mais les différences régionales qui s'étaient aggravées ces dernières années ne sont pas éliminées pour autant.

Les différences de revenus qui s'accroissent toujours montrent que les mesures prises jusqu'à présent sont trop peu efficaces. Il faut notamment déplorer l'absence d'une véritable conception pour l'engagement des moyens financiers. Même les mécanismes actuels de péréquation financière ne donnent pas satisfaction.

Les régions rurales ainsi que celles dont l'économie est menacée ont besoin d'un soutien axé sur des buts précis pour pouvoir surmonter leurs faiblesses structurelles. Il ne suffit plus de procéder à un réexamen général des instruments directs de la politique régionale, comme le proposait le Conseil fédéral dans son programme de la législature 1991–1995. Compte tenu des différences toujours plus grandes dans le développement économique des régions, il faut entreprendre d'urgence des efforts supplémentaires pour compléter les instruments actuels de la politique régionale.

C'est pourquoi nous chargeons le Conseil fédéral d'élaborer un programme d'action en matière de politique régionale (analogue par exemple au programme d'action CIM 1990) pour une première période de cinq ans, en mettant l'accent sur les points suivants:

- a. infrastructure (notamment télécommunications et transports publics);
- b. compensation des charges et péréquation financière;
- c. formation et recherche;

d. amélioration des conditions générales pour les petites et moyennes entreprises.

Sprecher – Porte-parole: Kühne

Schriftliche Begründung

Die rezessive Tendenz der schweizerischen Wirtschaft wird kurz- bis mittelfristig anhalten, und die Lage auf dem Arbeitsmarkt wird sich verschlechtern. Die Diskrepanzen der regionalen wirtschaftlichen Entwicklung verschärfen sich und führen zu kaum tragbaren wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Ungleichgewichten zwischen den Berg- und Randregionen und den Ballungszentren.

Auch die grundlegenden wirtschaftlichen und politischen Umwälzungen in Europa werden die Entwicklung der schweizerischen Regionen massgeblich beeinflussen und müssen deshalb in die künftige Regionalpolitik der Schweiz einfließen.

In seinem Bericht über die Legislaturplanung 1991–1995 vom 25. März 1992 schlägt der Bundesrat eine generelle Ueberprüfung der regionalpolitischen Instrumente vor, wobei auch die Beziehungen der Regionalpolitik zum europäischen Umfeld berücksichtigt werden sollen. Die CVP-Fraktion ist jedoch der Meinung, dass unverzüglich ein regionalpolitisches Aktionsprogramm ausgearbeitet werden muss, welches zusätzliche Massnahmen zu den üblichen regionalpolitischen Instrumenten enthält.

In einem Zeitraum von fünf Jahren soll der Bund klare regionalpolitische Impulse vermitteln, die die Möglichkeiten der regionalen Infrastrukturen zur Schaffung und Erhaltung von Arbeitsplätzen erweitern und den Bildungs- und Forschungsbereich, als Grundlage einer gesunden Wirtschaft, fördern.

Vor allem die Rahmenbedingungen für Klein- und Mittelbetriebe müssen neu gestaltet werden, damit die regionalen Produktionspotentiale und Arbeitsplätze erhalten bleiben und auf den verstärkten Konkurrenzdruck effizient reagieren können. Parallel zu diesen Massnahmen müssen die Mechanismen des Finanzausgleichs neu überprüft und den aktuellen Gegebenheiten angepasst werden.

Développement par écrit

La tendance à la récession que connaît l'économie suisse ne va pas disparaître à court ou à moyen terme et la situation sur le marché du travail va s'aggraver. Les différences dans le développement économique des régions s'accroissent et engendrent des inégalités économiques, sociales et culturelles entre les régions de montagne ou situées à l'écart et les grandes agglomérations, inégalités qui ne sont guère supportables.

Les grands changements économiques et politiques qui se produisent en Europe ne resteront pas non plus sans effets importants sur le développement des régions de notre pays. Il faut donc en tenir compte dans la future politique régionale suisse.

Dans son rapport sur le programme de la législature 1991–1995, le Conseil fédéral propose, en date du 25 mars 1992, d'effectuer un réexamen général des instruments de la politique régionale en tenant compte des liens entre cette politique et les développements européens. Le groupe PDC estime pour sa part qu'il faut élaborer sans attendre un programme d'action en matière de politique régionale, qui comprendra des mesures s'inscrivant en plus des autres instruments de la politique régionale.

Dans une période de cinq ans, la Confédération devra fournir des impulsions marquées dans le domaine de la politique régionale, qui viseront à développer les possibilités des infrastructures régionales quant à la création et au maintien d'emplois et à promouvoir le domaine de la formation et de la recherche, sur lequel se fonde une économie saine.

Il s'agit surtout de réaménager les conditions générales dans lesquelles se développe l'activité des petites et moyennes entreprises afin de sauvegarder les capacités régionales de production ainsi que le volume de l'emploi et de leur donner les moyens de réagir efficacement face à une pression accrue de la concurrence.

En même temps que la mise en place de ces mesures, il convient de réexaminer les mécanismes de la péréquation financière et de les adapter aux conditions actuelles.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 18. November 1992

Der Bundesrat ist sich der regionalwirtschaftlichen Auswirkungen der Entwicklung des europäischen Binnenmarktes bewusst. Er hat diesbezügliche Untersuchungen ausarbeiten lassen und schlägt in seiner Legislaturplanung 1991–1995 vor, gerade im Hinblick auf die europäische Herausforderung nicht nur eine generelle Ueberprüfung seiner Regionalpolitik vorzunehmen, sondern den ihr zugrundeliegenden Auftrag neu zu umschreiben und gestützt darauf ein regionalpolitisches Massnahmenpaket auszuarbeiten.

Der bisherigen Regionalpolitik des Bundes liegt ein klares, gemeinsam mit den Kantonen erarbeitetes Konzept über den Einsatz der finanziellen Mittel zugrunde. Wenn das regionalpolitische Ziel, das wirtschaftliche Gefälle zwischen Berg- und Randgebieten einerseits und dem Mittelland und den Agglomerationen andererseits zu verringern, nicht vollständig erreicht werden konnte, liegt dies zum einen daran, dass die Infrastrukturpolitik gemäss dem Bundesgesetz über Investitionshilfe für Berggebiete (IHG) nur bedingt geeignet ist, direkte Einkommens- und Beschäftigungseffekte zu erzielen, zum andern aber auch an der Beschränkung der hierfür verfügbaren Mittel. Angesichts der kurz- und mittelfristigen Aussichten der wirtschaftlichen Entwicklung und der damit verbundenen finanzpolitischen Imperative bleibt der Spielraum für zusätzliche regionalpolitische Massnahmen sehr begrenzt.

Rapport écrit du Conseil fédéral du 18 novembre 1992

Le Conseil fédéral est conscient des implications qu'entraîne le développement du marché intérieur européen pour l'économie régionale. Il a fait réaliser des études à ce sujet et, en vue précisément de relever le défi européen, il propose, dans son programme de la législature 1991–1995, d'effectuer non seulement un réexamen général de sa politique régionale, mais également de redéfinir le mandat sur lequel elle est fondée et de présenter un train de mesures dans ce domaine.

La politique régionale menée jusqu'ici par la Confédération est basée sur une conception de l'engagement des moyens financiers qui a été clairement définie en commun avec les cantons. Si l'objectif consistant à réduire les différences entre les régions de montagne et périphériques d'une part et le Plateau et les agglomérations d'autre part n'a pas été pleinement réalisé, cela tient non seulement au fait que la politique infrastructurelle selon la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM) a relativement peu d'effets directs sur les revenus et l'emploi, mais également à la modicité des moyens disponibles.

Compte tenu des perspectives de développement économique à court et à moyen terme et des impératifs de politique financière qui en découlent, la marge de manoeuvre pour prendre des mesures supplémentaires en matière de politique régionale reste très restreinte.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Der Bundesrat beantragt, die Motion in ein Postulat umzuwandeln.

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

92.3146

Motion Matthey

Bahnverbindungen mit Frankreich zwischen Basel und Genf

Relations ferroviaires avec la France entre Bâle et Genève

Wortlaut der Motion vom 20. März 1992

Der Bundesrat wird ersucht, im Sinne von Artikel 7 Absatz 2 des Alpentransit-Beschlusses vom 4. Oktober 1991 dem Parlament bis Ende 1993 ein Gesamtkonzept über die Verbesserung der Bahnverbindungen mit Frankreich, nicht nur über die Anschlüsse in Basel und Genf, zu unterbreiten.

Dieses Konzept müsste einen Zeitplan und eine Kostenschätzung enthalten und auch die Fragen im Bereich des grenzüberschreitenden Regionalverkehrs miteinbeziehen.

Texte de la motion du 20 mars 1992

Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement jusqu'à la fin 1993 une conception d'ensemble sur l'amélioration des relations ferroviaires avec la France entre Bâle et Genève, selon l'article 7, 2e alinéa de l'arrêté sur le transit alpin du 4 octobre 1991.

Cette conception devrait prévoir un calendrier, une estimation des coûts et également intégrer la problématique du trafic régional transfrontalier.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Béguelin, Borel François, de Dardel, Frey Claude, Guinand, Jeanprêtre, Pidoux, Ruffy, Schmied Walter, Theubet, Zwahlen (12)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'article 7, 2e alinéa de l'arrêté sur le transit alpin du 4 octobre 1991 prévoit que la Confédération «s'emploie à promouvoir la réalisation de meilleures liaisons vers la France entre Bâle et Genève ...». La SNCF a annoncé qu'elle entendait se concentrer sur les lignes à partir de Bâle et Genève au détriment des autres liaisons avec la Suisse. Les CFF semblent lui emboîter le pas. La fermeture par la SNCF, en juin 1992, de la ligne Delle–Belfort montre l'urgence de l'élaboration d'une conception d'ensemble évitant la disparition des infrastructures ferroviaires existantes. En Suisse, les lignes Travers–Pontarlier et La Chaux-de-Fonds–Le Locle–Besançon sont également menacées d'un démantèlement des prestations, voire d'abandon à terme. Déjà sur la ligne de Vallorbe, des prestations sont réduites. La mise en application de l'arrêté sur le transit alpin ne doit pas, dans ce domaine, être différée: si déjà de nouvelles lignes doivent être construites, il est d'autant plus logique de préserver les infrastructures existantes. Il est conforme à l'esprit de la NLFA de conserver plusieurs points d'entrée en Suisse pour le trafic ferroviaire, particulièrement en direction du Loetschberg.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 13. Mai 1992

Rapport écrit du Conseil fédéral du 13 mai 1992

Dans l'Europe de demain, le transport ferroviaire sur de longues distances devra de plus en plus se concentrer sur quelques axes à grand débit, très bien aménagés. Il s'agit, à l'ouest de notre pays, des lignes TGV françaises, au nord, du réseau ICE allemand et, au sud, du réseau italien des lignes à grande vitesse. Les lignes à grande vitesse ne peuvent être exploitées de manière rentable que si leur taux d'utilisation est favorable. Il faut pour cela réunir les divers flux de trafic. C'est dans ce sens que la Suisse concentre ses efforts sur les portes d'entrée très fréquentées que sont Bâle et Genève, ainsi que sur les transversales alpines du Simplon et du Saint-Gothard. Ces dernières relient les portes d'entrée précitées à Milan, métropole économique de la Lombardie.

Motion der christlichdemokratischen Fraktion Regionalpolitisches Aktionsprogramm

Motion du groupe démocrate-chrétien Politique régionale. Programme d'action

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	VI
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3410
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2742-2743
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 107

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.